

Liberté Égalité Fraternité



Le village de la Croix Saint-Leufroy dispose de deux autres monuments historiques inscrits (cf. fiche): le manoir de la Croix Saint-Leufroy, protégé depuis le 17 juillet 1996, et le château dit de l'ancienne abbaye, depuis le 3 mai 2005. Leurs périmètres de protection concernent le village et ne touchent pas celui du manoir de la Boissière, situé plus au Nord, à l'écart.

LES ESSENTIELS DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure

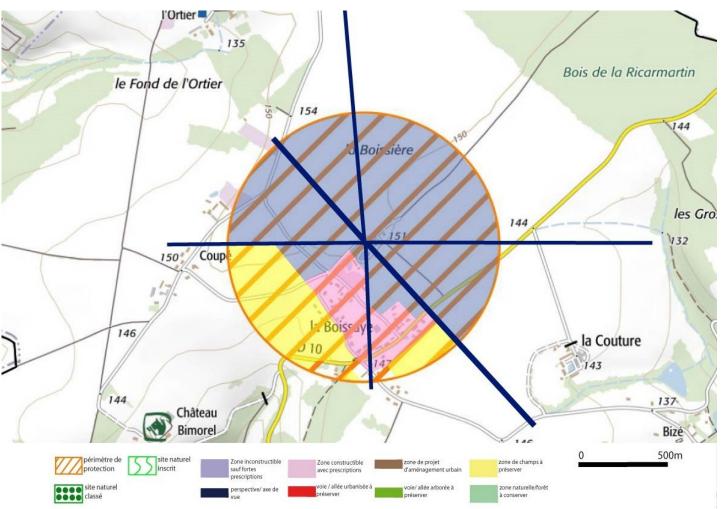
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – màj 10 déc. 2018 – Pierre DURAND - France POULAIN

Clef Vallée d'Eure > Manoir de la Boissière

Le manoir de la Boissière a été inscrit en tant que monument historique le 17 avril 1926.

Le manoir correspondrait à une ancienne dépendance de l'abbaye de la Croix Saint-Leufroy. Sa construction aux XVe et XVIe siècles pourrait être en partie attribuée à Richard Le Mercier, abbé de la Croix Saint-Leufroy de 1506 à 1522. L'édifice se présente sous la forme d'un logis à un étage doté d'une tour d'escalier polygonale saillante sur sa façade nord. Deux arcades, charretière et piétonne, assurent un accès vers la cour du manoir en passant sous le bâtiment. La façade nord est constituée de moellons de pierre ou de silex, accompagnés de chaînes d'angle en pierre de taille. La façade sud, côté cour, présente un traitement plus soigné avec ses assises alternées de silex taillé et de pierre calcaire. Le pan de bois est ponctuellement utilisé sur la tour d'escalier et la façade sud. Le manoir a conservé ses remarquables baies d'origine, ornées de fines baguettes sculptées sur leurs piédroits et leurs linteaux. Il est probable que les baies les plus grandes, sur cour, aient possédé un remplage en croisillon avec meneaux et traverses. Des écus sans blasons sont encore visibles au-dessus du passage charretier et de certaines ouvertures. Le manoir est entretenu et accueille actuellement un gîte.

Situé à proximité du hameau de la Boissaye, le manoir dispose d'un environnement rural préservé avec ses plaines cultivées ponctuées de vergers et de bois. Le faible relief permet au monument de bénéficier de perspectives lointaines vers le Nord-Ouest et le Sud-Est. Ce cadre valorisant mérite d'être conservé en veillant à la qualité des constructions voisines.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade nord et l'entrée du manoir

La façade sud vue des champs

Une vue lointaine depuis la RD10



La façade sud du manoir, sur cour

Les ancienne baies (vue proche)

Les dépendances attenantes

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront a minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume périmètre de 500m compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Le hameau de la Boissaye vu des champs Une maison à pans de bois et toiture haute Le vallon vers la Croix Saint-Leufroy



Le village de la Croix Saint-Leufroy

Le recours à la briques et aux moellons

Le château de la Croix Saint-Leufroy